Une image contenant capture d’écran, Graphique, Police, texte

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE L’ATTRIBUTION D’UNE AUTORISATION D’OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

**ZONE DE PATURAGE POUR MOUTONS DE MADINE**

**Nom et adresse de la personne morale** : Société Publique Locale Chambley – Madine

Correspondant : Julie MARTINOT – Directrice Administrative et Financière

Maison de Madine 55210 Nonsard-Lamarche Téléphone : 07-86-31-23-70

@ : [julie.martinot@chambley-madine.com](mailto:julie.martinot@chambley-madine.com)

**Objet** : La société publique locale (SPL) Chambley - Madine souhaite voir s’installer un exploitant pour organiser, dans le cadre d’une autorisation d’occupation temporaire du domaine public (AOT), pour une durée de deux ans à compter du 15 Avril 2025, le pâturage par des moutons de différents espaces d’une superficie de 17 ha répartis de la façon suivante :

* 15 ha sur les espaces de la base de loisirs de Nonsard Lamarche,
* 2 ha sur l’espace du système d’assainissement de la base de loisirs de Nonsard Lamarche.

**Cadre juridique** : Organisation libre d’une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester (article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

**Date de début de l’AOT** : 15 avril 2025

**Situation et désignation du bien** : Lac de Madine, base de Nonsard (espaces de loisirs et zone du système d’assainissement, voir zones vertes sur le plan).

**Attentes de la Société Publique Locale Chambley-Madine** :

Les candidats s’engagent à

* Organiser un pâturage par des moutons,
* Parquer les brebis et agneaux sur des parcelles délimitées,
* Apporter tout le soin nécessaire aux animaux,
* Déplacer la clôture provisoire après le travail réalisé,
* Respecter la police générale du site,
* Respecter les consignes de la société publique locale sur toute installation ou mise en place sur le site,
* Ne pas troubler la tranquillité du site ni l’activité de la clientèle ou occupants du domaine,
* Respecter les lieux et les personnes y travaillant,
* Contrôler la propreté du site,
* Justifier avoir contracté toute assurance nécessaire à couvrir sa responsabilité en cas de dégradation.

**Engagements de la Société Publique Locale Chambley-Madine** :

Afin de mener à bien la gestion par éco pâturage des parcelles, la SPL s’engage à mettre à disposition de l’éleveur le matériel suivant :

* 40 filets électriques semi-rigide de 50m chacun,
* 3 postes d’alimentation électrique de clôture et 3 panneaux solaires pour alimenter ces derniers,
* Une citerne sur remorque d’une capacité de 450 litres
* 3 abreuvoirs de 400 litres chacun.

**Durée de l’AOT** : 2 ans à compter du 15 avril 2025.

**Redevance** :

Un euro TTC symbolique par année d’exploitation.

**Présentation des offres, documents à fournir** : Les candidats sont appelés à remettre une lettre de motivation précisant leur statut juridique et leur qualité à agir et présentant :

* leur exploitation agricole et l’importance que représente le broutage pour celle-ci ;
* les modalités selon lesquelles le pâturage sera organisé ;
* le nombre de bêtes concernées.

Les candidats pourront apporter toutes informations qu’ils jugeront utiles pour la compréhension de leur offre.

**Condition de remise des candidatures** : Les offres, rédigées en langue française, seront à adresser sous format dématérialisé à l’adresse [julie.martinot@chambley-madine.com](mailto:julie.martinot@chambley-madine.com)

**Date limite de remise des offres : Vendredi 1 avril à 12h00.**

**Visites** : Les candidats désirant reconnaitre les lieux doivent en formuler la demande auprès de la direction de la SPL Chambley-Madine – 07-86-31-23-70. Les visites seront organisées sur rendez-vous.

**Jugement des offres** :

Le jugement des candidatures se fera sur les propositions, références et expériences des candidats.

La SPL organisera éventuellement une audition des candidats.

**ANNEXE 1 : Zone de pâturage sur les espaces de la base de loisirs situés à Nonsard-Lamarche**

Une image contenant eau, Photographie aérienne, aérien, carte

Description générée automatiquement

**ANNEXE 2 : Zone de pâturage sur le système d’assainissement de la base de loisir de Nonsard-Lamarche.**

Une image contenant carte, Photographie aérienne, Vue plongeante, aérien

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.